



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

## Communiqué de presse

Paris, le 9 octobre 2015

### Les « Chibanis » enfin libres de leurs mouvements

Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, se félicite de l'adoption du décret permettant aux migrants âgés (« Chibanis ») de choisir librement leur lieu de résidence sans perdre leurs prestations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette disposition, prévue dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 14 février 2014, mettra fin à une injustice à l'endroit des « Chibanis ». Une fois à la retraite, ces anciens travailleurs immigrés, qui ont tant apporté à la France, étaient contraints de séjourner au moins six mois sur le territoire français, loin de leurs familles, souvent en foyers ou dans des hôtels insalubres, pour bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Dès 2016, avec la mise en place d'une aide spécifique pouvant aller jusqu'à 550€ par mois, ils auront la possibilité d'effectuer des séjours de longue durée dans leur pays d'origine et retrouver leurs familles sans rupture de leurs droits.

Patrick KANNER se réjouit de cette belle avancée pour les 35 000 personnes concernées, dont une grande partie d'entre eux réside dans les quartiers politiques de la ville.



**Accréditations obligatoires :** [presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr)

**Contact ministère :**

Mélanie BRANCO, attachée de presse de Patrick KANNER  
01 49 55 34 67 / 06 03 42 64 58